

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 20 avril 2026, a adopté les règlements suivants :

- 26-014** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**
- 26-015** **Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**
L'objet consiste à prolonger le délai pour présenter une demande dans le secteur Griffintown ainsi qu'à ajouter une adresse dans ce même secteur (annexe L).
- 26-006-1** **Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006)**
Les modifications visent à ajouter des tarifs spécifiques au Stade de soccer de Montréal et à corriger une référence erronée à un article visé par une réduction au Complexe sportif Claude-Robillard.
- 26-016** **Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal**
Ce règlement remplace le règlement 22-015.
- 26-017** **Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement**
Ce règlement remplace le règlement 22-016.

Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 28 avril 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat